



Délibération du Conseil Communautaire

Le 07 décembre 2022, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de la Tour-Blanche-Cercles sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 30 novembre 2022 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	41	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Didier Bazinet – Yves Mahaud - Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau –Daniel Bonnefond- Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemerancier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Bernard Saint Martin – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Brigitte Pourtier – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Denis Ferrand – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	0	
Titulaires absents	17	Janick Laville – Christine Berthé – Jean-Didier Andrieux (de la délibération 2022-177 à 2022-178) –Lisa Boyer – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Michel Desmoulin – Joël Constant – Dominique Caillou – Philippe Chotard – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Fabrice Boniface – Philippe Dubourg – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet -
Procurations	8	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Murielle Cassier à Monique Boineau-Serrano Joël Constant à Bruno Limerat Dominique Caillou à Catherine Bezac-Gonthier Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Pierre Chaumette à Patrick Lachaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Denis Ferrand

DELIBERATION N° 2022 / 177: (code nomenclature /6.4)

DATE : 7 décembre 2022

RAPPORTEUR : Didier Bazinet

OBJET : Demande de dérogation à l'ouverture dominicale 2023 pour l'enseigne « SPEAK » de Ribérac

Le contexte juridique :

Les dispositions de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 posent les principes et les procédures suivants :

- il revient au maire de prendre, avant le 31 décembre de l'année N pour l'année N+1, un arrêté municipal précisant le nombre et le calendrier de ces ouvertures exceptionnelles. L'arrêté doit préciser les mesures de compensation envisagées pour les salariés. A noter qu'il peut être envisagé de prendre plusieurs arrêtés, sous réserve que toutes les dates soient arrêtées au 31 décembre.

- le maire doit au préalable recueillir l'avis simple du Conseil municipal quel que soit le nombre de dimanches envisagés. **Si le nombre de ces dimanches est supérieur à 5**, il doit également recueillir l'avis conforme de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) de rattachement.

Examen de la demande d'ouverture dominicale:

La SARL Phoenix sollicite auprès de Monsieur le Maire de Ribérac pour le magasin SPEAK situé Les Chaumes, Rue André Cheminade 24 600 Ribérac, l'autorisation de déroger au repos hebdomadaire pour ouvrir son magasin 8 ouvertures dominicales en 2023 à savoir :

Le dimanche 15 janvier 2023 - le dimanche 25 juin 2023 - le dimanche 26 novembre 2023 – le dimanche 03 décembre 2023 - le dimanche 10 décembre 2023 - le dimanche 17 décembre 2023 ; le dimanche 24 décembre 2023 - le dimanche 31 décembre 2023.

Avis de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Le Conseil communautaire émet un avis favorable à l'ouverture des 8 dimanches demandées par le magasin « SPEAK » de Ribérac pour l'année 2023

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité (1 abstention)
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 48

Votes contre : 0

Abstentions : 1

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

**Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet**

Signé électroniquement le 12/12/2022 à 20:42
par Didier BAZINET

**Le secrétaire de séance du 07 décembre 2022
Yves Mahaud**

